

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-137

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Nbre de membres présents : 23

Nbre de suffrages exprimés : 29

Excusés : 7

MM MMES Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Absents : 3

Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER

Pouvoirs : 6

Georgette CUENOT	pouvoir à Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à Lise VURPILLOT
Gérard PATEREK	pouvoir à Philippe GAUTIER
Marie HUGONIOT	pouvoir à Maud PELISSIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Jean-François HEIL	pouvoir à Omar RABEL.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07décembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Lise VURPILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2023 est adopté à **LA MAJORITE (28 voix Pour, 1 abstention Pierre MOSSINA)** des voix présentes et représentées.

**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES
A LA RESTAURATION DE FACADES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20231220-2023-137-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023-137**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25,00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60,00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement des façades de l'habitation de Mme DOMINE Emeline domiciliée 24 avenue Frédéric Bataille (Déclaration Préalable 23A0093, travaux achevés le 25 septembre 2023),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. EL MOUIHIDI Mohamed domicilié 11 rue Armand Peugeot (Déclaration Préalable 23A0063, travaux achevés le 04 juillet 2023),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme GREYS Francine domiciliée 18 avenue Frédéric Bataille (Déclaration Préalable 22A0130, travaux achevés le 01 avril 2023),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme AZOUGAGH Najoua domiciliée 4 impasse du Tamaris (Déclaration Préalable 23A0049, travaux achevés le 10 juillet 2023),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
DOMINE Emeline	90.86 m ²	25.00 € TTC/m ²	2 271.50 €	454.30 €
ELMOUIHIDI Mohamed	28.13 m ²	60.00 € TTC/m ²	1 687.80 €	337.56 €
GREYS Francine	66.18 m ²	60.00 € TTC/m ²	3 970.80 €	794.16 €
AZOUGAGH Najoua	80.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	4 800.00 €	960.00 €
TOTAL				2 546.02 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **AL'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER